

Accueil de tous les nouveaux étudiants le 19 août 2019 Début des cours pour tous les étudiants (DEP, DEC et AEC) le 20 août 2019

HORAIRES

Les horaires de cours seront disponibles sur le portail Omnivox à compter du mercredi 14 août à 13 h 30.

Chaque étudiant devra récupérer lui-même son horaire sur Omnivox sous l'onglet "**Horaire**". Seuls les étudiants qui ont procédé à leur inscription pour la session d'automne auront un horaire.

La récupération de votre horaire sur Omnivox est obligatoire, que vous soyez en stage ou non. Si votre horaire est retenu, la raison vous sera précisée. Vous devrez suivre les directives pour avoir accès à votre horaire dans les plus brefs délais.

Vous êtes officiellement inscrit aux cours qui apparaissent sur votre horaire. Si vous avez pris la décision de ne pas fréquenter le CNDF à la session d'automne, veuillez en informer rapidement la Direction du cheminement et de l'organisation scolaires à l'adresse admission@cndf.qc.ca pour annuler les cours de la session et mettre fin à votre contrat de services éducatifs.

MODIFICATION D'HORAIRE

Jusqu'au 23 août, consultez quotidiennement votre horaire pour connaître, s'il y a lieu, les changements d'horaire de dernière minute.

Pour les étudiants des programmes DEC et AEC, la période de modification d'horaire se tiendra **du 15 au 23 août, 16 h**. Dans votre dossier Omnivox, sous l'onglet « **Documents et messages** », consultez le message « **Modification d'horaire** » pour de plus amples renseignements sur les trois points suivants :

1. Les étudiants qui désirent modifier leur horaire pour des raisons personnelles devront utiliser le service « **Modification d'horaire** » sur Omnivox. Ce service sera disponible du 16 au 20 août.
2. L'étudiant qui veut se désinscrire d'un cours, ajouter un cours ou qui a un horaire partiel devra prendre un rendez-vous avec son aide pédagogique individuel (API) entre le 16 et le 24 août.
3. L'étudiant qui désire qu'on tienne compte d'une situation particulière (rendez-vous médicaux, covoiturage) lors de la confection de son horaire doit présenter une demande écrite au plus tard le 3 août à admission@cndf.qc.ca.

PRISE DE RENDEZ-VOUS AVEC UN API pendant la période de modification des horaires

Pour fixer un rendez-vous avec leur API entre le 16 et le 24 août, les étudiants des programmes AEC et de DEC doivent utiliser le module **Prise de rendez-vous** dans leur dossier Omnivox. Les étudiants des autres programmes doivent se présenter à la Direction du cheminement et de l'organisation scolaires, au local 108, pour fixer un rendez-vous.

DATES À RETENIR

Début des cours :

Les cours débuteront **le mardi 20 août à 8 h 15** pour tous les étudiants des programmes DEC, DEP et AEC.

Journée d'accueil :

Tous les nouveaux étudiants des différents programmes DEC, DEP et AEC sont attendus **le lundi 19 août** au pavillon Central du CNDF pour la journée d'accueil.

POUR L'AVANT-MIDI SEULEMENT (ARRIVÉE À 8 H 15)	POUR L'APRÈS-MIDI SEULEMENT (ARRIVÉE À 12 H 15)
<ul style="list-style-type: none"> • Commercialisation de la mode 	<ul style="list-style-type: none"> • Sciences humaines • Sciences de la nature • Tremplin DEC • Musique * • Techniques professionnelles de musique et chanson * • Double DEC Musique et Sciences de la nature* • Double DEC Musique et Sciences humaines* • Technologie de l'estimation en bâtiment (DEC et AEC) • AEC Composition musicale et techniques audio à l'image • AEC Enregistrement et sonorisation • AEC Services-conseil aux familles et préarrangements funéraires
TOUTE LA JOURNÉE (ARRIVÉE À 8 H 15)	
<ul style="list-style-type: none"> • DEP Intervention en sécurité incendie • DEC Sécurité incendie • Soins pré hospitaliers d'urgence • Techniques policières (régulier et accéléré) • AEC Intervention en milieu correctionnel • Design de mode 	<p><i>*Présentez-vous à 11h à l'avant du pavillon Central, apportez un lunch froid.</i></p>

CARTE ÉTUDIANTE

La **prise de photo pour la carte étudiante** aura lieu lors de la journée d'accueil pour les nouveaux étudiants. Si vous êtes absent lors de la journée d'accueil ou si vous avez perdu votre carte, présentez-vous aux Services aux étudiants (local R-18) dès le 20 août.

PAIEMENT DES DROITS DE SCOLARITÉ

Pour acquitter les droits de scolarité par carte de crédit, vous devrez suivre les mêmes étapes que pour récupérer votre horaire. Dans **Centre de paiement**, il faut suivre les instructions et vous assurer que le paiement a bien été effectué. Il sera aussi possible d'effectuer votre paiement par le service AccèsD de Desjardins ou par l'institution financière de votre choix. Vous avez aussi la possibilité de payer par chèque, par la poste ou en argent comptant en vous présentant au local R-42 du Pavillon central. Veuillez noter que des frais d'administration seront facturés sur tout solde dû au 31 octobre pour la session d'automne et le 31 mars pour la session d'hiver.

Les étudiants qui ont fait une demande d'aide financière aux études et qui veulent payer avec leurs prêts et bourses doivent s'assurer de le faire avant les dates limites précisées ci-dessus. Si vous éprouvez des problèmes avec l'obtention de vos prêts et bourses, madame Magalie Dumont local R-21 est la personne responsable qui pourra vous aider. Pour tout autre problème financier qui occasionnerait un retard dans votre paiement, vous devez obligatoirement prendre entente avec madame Dominique Gagnon aux Services financiers, local R-41.

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Les nouveaux étudiants qui ont fait une demande d'aide financière aux études doivent faire imprimer leur certificat de garantie afin d'obtenir leur prêt. Pour tout renseignement, quant à l'aide financière, se présenter au local R-21.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (adresse, no téléphone, etc.)

Veuillez mettre à jour, s'il y a lieu, vos renseignements personnels (adresse, numéro de téléphone, courriel personnel) dans votre dossier Omnivox sous l'onglet **Dossier personnel**. Notez que votre adresse principale est celle où vous demeurez pendant la session et que l'adresse de correspondance est votre adresse permanente, qui servira à l'envoi de tous les documents officiels. De plus, si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à y inscrire votre courriel personnel et votre numéro d'assurance sociale (obligatoire pour l'émission des reçus d'impôt). Une fois les informations saisies, entrez votre mot de passe et cliquez sur « sauvegarder » pour enregistrer les modifications.

CONSULTEZ RÉGULIÈREMENT OMNIVOX

Consultez régulièrement Omnivox **pour prendre connaissance de vos courriels et Quoi de neuf qui apparaissent sur la page d'accueil de votre dossier**. C'est le moyen privilégié par le CNDF pour communiquer avec les étudiants. De plus, vos professeurs pourraient vous transmettre des informations importantes sur Omnivox/Léa avant le début des cours.

N. B. Si vous avez oublié votre mot de passe pour consulter votre dossier sur Omnivox, **accédez au portail, cliquez sur Mot de passe oublié ?** Votre mot de passe vous sera envoyé à votre adresse courriel personnelle.

COVOITURAGE RECHERCHÉ

Visitez la page Facebook «Covoiturage CNDF» pour trouver d'autres étudiants qui recherchent ou offrent du covoiturage. Vous pouvez également transmettre vos coordonnées à sae@cndf.qc.ca. Mentionnez si vous recherchez ou si vous offrez un transport et indiquez pour quel endroit (ville). Une liste de covoiturage sera affichée sur le babillard, près des Services aux étudiants (local R-18).

TRANSPORT PAR AUTOBUS

Le parcours 92 et 92A du RTC

Le parcours 92 relie le CNDF à la gare d'autobus de Sainte-Foy et le 92A relie le CNDF au terminus de Charlesbourg en passant par le terminus des Saules.

Pour consulter les horaires et itinéraires complets du RTC visitez le www.rtcquebec.ca.

FÊTE DU CAMPUS – Activité d'intégration

Joignez-vous à nous **le mercredi 28 août** pour la Fête du Campus. Jeux, musique, repas et bien d'autres. Un bon moyen de faire la connaissance des étudiants et professeurs de ton programme.

STATIONNEMENT

Tous ceux qui veulent stationner leur véhicule sur les terrains du CNDF, doivent se procurer une vignette à la réception du Pavillon central au coût de 40 \$ annuellement, en argent seulement, et ce, avant le 1^{er} septembre.